



La présente fiche (Document d'Entrée en Relation ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire).

Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point d'éventuellement confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

PECH GESTION PRIVÉE S.A.S. AU CAPITAL DE EUR 20'000, ci-après désignée : « le conseiller » ou « la société », représentée par son Président Monsieur Pierre Pech né le 09/07/1976 à Montpellier (FRA - 34 000).

Adresse professionnelle - siège social : 1 rue des Chasseurs, 34 490 Murviel lès Béziers, France.
Rep. office : 5 Place Victor Hugo, 75 116 Paris.

SIREN n°813 759 701 au RCS, 93 Av. Président Wilson, 34 500 Béziers.

Code APE/NAF (Activité Principale Exercée/Nomenclature d'Activité Française) : 6619B.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par PECH GESTION PRIVÉE pour la bonne utilisation et la sécurisation de vos données personnelles.

Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de notre relation et sont destinées à résumer nos caractéristiques respectives et vos possibilités de réclamation.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Pierre PECH, Président de PECH GESTION PRIVÉE S.A.S. , adresse électronique : contact@pech-gestion.com, adresse postale : 1 rue des chasseurs, 34 490 Murviel lès Béziers, France.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 15006023 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :



CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier et type B sans lien exclusif avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, PECH GESTION PRIVÉE est en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché.

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : catégorie d'intermédiaire : courtier

Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers :

Le client devra acquitter des frais pour la rémunération de ce service indépendant

L'(ou les) activité(s) d'IAS ou (et) d'IOBSP est (sont) contrôlable(s) par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrite auprès de : Matrisk Assurance – Liberty Mutual Insurance Europe, la police d'assurance n° MRCSFGP201712FRF0000000018586A00 couvre toutes les activités de CIF, IAS, IOBSP.

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	600'000 € par période	2'000'000 € par période	800'000 € par période	non concerné.
Garantie financière :	Non approprié*	115'000 € par période	115'000 € par période	Le cas échéant

*sauf exception: versement d'un acompte sur prise d'honoraires.

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.



Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que définis par les articles 6,8,9 de la SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) relatifs à des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La prise en compte des facteurs de durabilité dans la sélection des instruments financiers peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

LISTE DES PARTENAIRES/ PRINCIPAUX PARTENAIRES : COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, BANQUES PRIVÉES, ENTREPRISES D'ASSURANCE

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Groupe Oddo BHF	Banque -assureur apériteur	Convention de distribution	Rétrocessions de commissions
Allianz Life Luxembourg	Assureur	Convention de courtage	Rétrocessions de commissions
Baloise Vie Luxembourg	Assureur	Convention de courtage	Rétrocessions de commissions
WEALINS S.A. Groupe Foyer	Assureur	Convention de courtage	Rétrocessions de commissions
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Banque -assureur apériteur	Convention de distribution	Rétrocessions de commissions
Selencia Patrimoine	Assureur	Convention de courtage	Rétrocessions de commissions



MEANINGS CAPITAL PARTNERS (S.A.S.)	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocessions de commissions
Pierre 1 ^{ier} Gestion (S.A.S.)	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocessions de commissions
CEDRUS & PARTNERS (S.A.S.)	Entreprise d'investissement	Convention de distribution	Rétrocessions de commissions
Eiffel Investment Group (S.A.S.)	Société de gestion	Convention de distribution	Rétrocessions de commissions

REMARQUE : Les noms des autres compagnies avec lesquelles le professionnel a un accord, seront communiqués sur simple demande au client.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN CIF

La lettre de mission devra valider définitivement le mode et le niveau de rémunération du professionnel ainsi que le niveau de frais et les éventuels honoraires prélevés au client.

Honoraires pratiqués lors d'études ne donnant pas lieu à une souscription de solutions d'investissement par PECH GESTION PRIVÉE ; taux horaire Montant HT EUR 158,33 soit TTC EUR 190.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers les plus adaptés aux critères, objectifs et préférences du client, en précisant, le cas échéant, les différents cas.

Éventuels frais d'entrée (payés une fois pour toutes) rétrocédés à PECH GESTION PRIVÉE : de 0% à 5%, et Commissions annuelles¹ lors de la souscription de solutions d'investissement : minimum HT 0,00% à maximum HT 1,30%.

(¹ représente ici la rémunération maximale en taux annuel, perçu par le conseiller de la part d'un intermédiaire et sur un client).

La **rémunération** de la société par la perception de commissions ou de rétrocessions par la société est **justifiée par** le but d'**améliorer la qualité du service aux clients**, à la condition qu'elles ne nuisent en rien au respect des chartes et obligations de la société. La perception de commissions ou de rétrocessions par la société est **justifiée par** le but d'**améliorer le suivi régulier**, par la rémunération du **contrôle**, du **suivi** et de l'**assistance aux clients dans la durée**, à la condition qu'elles ne nuisent en rien au respect des chartes et obligations de la société.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus le(s) support(s) d'investissement(s) et type(s) de compte(s), de contrat(s) sélectionné(s).



MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IAS

La lettre de mission devra valider définitivement le mode et le niveau de rémunération du professionnel ainsi que le niveau de frais et les éventuels honoraires prélevés au client.

Honoraires pratiqués lors d'études ne donnant pas lieu à une souscription de solutions d'investissement par PECH GESTION PRIVÉE ; taux horaire Montant HT EUR 158,33 soit TTC EUR 190

ou

Éventuels frais d'entrée (payés une fois pour toutes) rétrocédés à PECH GESTION PRIVÉE : TTC de 0% à 5% et commissions annuelles¹ lors de la souscription de solutions d'investissement : de minimum HT 0,00% à maximum 1,30%.

La **rémunération** de la société par la perception de commissions ou de rétrocessions par la société est **justifiée par** le but d'**améliorer la qualité du service aux clients**, à la condition qu'elles ne nuisent en rien au respect des chartes et obligations de la société. La perception de commissions ou de rétrocessions par la société est **justifiée par** le but d'**améliorer le suivi régulier**, par la rémunération du **contrôle**, du **suivi** et de l'**assistance aux clients dans la durée**, à la condition qu'elles ne nuisent en rien au respect des chartes et obligations de la société. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus le(s) support(s) d'investissement(s) et type(s) de compte(s), de contrat(s) sélectionné(s).

- PECH GESTION PRIVÉE s'engage à agir en permanence d'une manière honnête, équitable et professionnelle au mieux des intérêts de ses clients.
- Vos projets et vos besoins sont bien compris, puis ils sont listés « noir sur blanc ».
- Vos préférences, vos priorités et vos choix sont respectés à tout moment.
- Notre relation directe, efficace, fondamentalement honnête et responsable, tout comme nos échanges très libres favorisent une parfaite compréhension de vos objectifs.

PECH GESTION PRIVÉE dispose d'une totale liberté de pensée, d'analyse, de jugement et d'action.

La société garantit à son client son intégrité morale absolue et son indépendance à l'égard de tout organisme de banque, d'assurance et de gestion d'actifs.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IOBSP

(courtage en financement, uniquement si sollicité)

La lettre de mission devra valider définitivement le mode et le niveau de rémunération du professionnel ainsi que le niveau des éventuels honoraires prélevés au client.

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués : Montant HT EUR 2'500 et TTC EUR 3'000 en conseil indépendant. Aucune rémunération ne sera réglée à PECH GESTION PRIVÉE par l'éventuel établissement bancaire prêteur.



MODE DE COMMUNICATION

Communication entre le client et PECH GESTION PRIVÉE : Ligne téléphonique directe de PECH GESTION PRIVÉE : 06 88 45 92 21, coordonnées postales : 1 rue des chasseurs, 34 490 Murviel près Béziers (téléphone 04 67 62 42 58, fax : 09 70 63 30 17), ou 5 place Victor Hugo, 75 116 Paris (téléphone 01 53 20 48 26, fax : 01 53 20 48 26).

E-mails utilisables pour toute communication: contact@pech-gestion.com ou contact@pech-wealth.com, ou pierre_pech@hotmail.com , ou pierre.pech@tbs-education.org

Tous les documents client émis par PECH GESTION PRIVÉE sont signés, certifiés, scellés et archivés dans un coffre à vocation probatoire, pour une durée légale de 5 ans après leur fin de validité. Horodatage de documents, conservation de documents signés et signatures électroniques se font par l'utilisation d'un opérateur agréé en conformité avec la norme NF Z42-013 – certification NF 461 (Groupe Afnor).

Notre **communication** peut s'envisager par **communication téléphonique**, visioconférence, **déjeuners en ville**, emails, visites à domicile, au siège social de la société, **suivant vos disponibilités et suivant vos préférences**.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : au 1 rue des Chasseurs, 34 490 Murviel les Béziers, France

Par téléphone / fax : 06 88 45 92 21 ou par mail : contact@pech-gestion.com

Traitement des réclamations : Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un médiateur :

<p>I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris</p> <p>II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF</p>	<p>Pour les activités d'assurance</p> <p>La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09</p>
---	--



<p>M. Rémi Bouchez Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation</p>	<p>Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur Pour les activités d'IOBSP et Immobilières¹ Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES https://www.anm-conso.com/page-saisine.php</p>
--	---

DATE ET SIGNATURE

<p>Le client</p> <p>Fait à : _____</p> <p>Date : _____</p> <p>Signature : _____</p>	<p>Le conseiller</p> <p>Fait à : _____</p> <p>Date : _____</p> <p>Signature : _____</p>
---	---